



14ème législature

Question N° : 104043	De M. René Rouquet (Socialiste, écologiste et républicain - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Action et comptes publics		Ministère attributaire > Action et comptes publics
Rubrique >impôt sur le revenu	Tête d'analyse >paiement	Analyse > prélèvement à la source. perspectives.
Question publiée au JO le : 23/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'action et des comptes publics sur la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. La loi de finances 2017 prévoit la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à compter de janvier 2018. Il voudrait savoir quelles seront les modalités pratiques de mise en œuvre de cette réforme.